

AR PREFECTURE

017-200041523-20200703-DEC296_2020-AU
Reçu le 03/07/2020

H A U T E



Décision n° 296 / 2020
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, pour le service Médiathèque de Haute-Saintonge, décide de signer une convention de formation avec l'Association des Bibliothécaires de France, plus précisément avec le centre de formation de Toulouse ou de Nantes.

L'objet de cette convention est la formation d'auxiliaire de bibliothèque dont bénéficiera Madame LATORCE Emma.

Cette convention est valable de septembre 2020 à juin 2021 et le montant des droits d'inscription est de 1 300 €.

Fait à Jonzac,
Le 02 JUL. 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON